

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : Soutien aux associations d'anciens combattants / subventions de fonctionnement:  
exercice 2018 / 3ème répartition - Centenaire de l'armistice / subventions de fonctionnement :  
2ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux anciens combattants, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport en annexe 1, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 18 450 € au titre du dispositif de soutien aux associations d'anciens combattants - fonctionnement ;
- 2) 34 984 € au titre du dispositif « Centenaire de l'armistice » - fonctionnement.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL